

REVENUS AUTRES QUE VENTES D'ÉLECTRICITÉ

- 1 Le tableau 1 présente le détail de la rubrique Revenus autres que ventes d'électricité
2 pour les années 2012 à 2014.

**TABLEAU 1
REVENUS AUTRES QUE VENTES D'ÉLECTRICITÉ (M\$)**

Description	Année historique 2012	2013		Année témoin 2014
		D-2013-037	Année de base	
Facturation externe émise	95,1	99,4	94,4	98,2
Frais d'administration	58,5	59,7	58,2	61,0
Frais de gestion et d'ouverture de dossier	16,1	16,2	16,2	16,2
Frais de mise sous tension	13,9	13,9	13,2	13,5
Frais d'interruption de service	2,6	3,0	2,1	2,5
Subtilisation d'énergie	2,1	2,8	2,8	3,0
Divers	1,9	3,8	1,9	2,0
Facturation interne émise	77,0	74,3	75,4	77,1
Refacturation d'espaces	37,6	38,2	38,2	39,3
Location de conduits	2,3	2,3	2,3	2,4
Mesurage	0,6	0,4	0,4	0,4
Expertise et autres	7,1	3,7	3,7	3,7
Facturation de l'électricité aux entités affiliées	29,4	29,7	30,8	31,3
Crédits d'intérêts reliés au remboursement gouvernemental	1,8	1,6	1,6	1,4
REVENUS AUTRES QUE VENTES D'ÉLECTRICITÉ	173,9	175,3	171,4	176,7

FACTURATION EXTERNE ÉMISE

3 Frais d'administration

- 4 Les frais d'administration s'élèvent à 61,0 M\$ pour 2014 comparativement à 59,7 M\$
5 reconnus dans la décision D-2013-037 et à 58,2 M\$ pour l'année de base 2013.
6 L'augmentation de 2,8 M\$ constatée entre l'année témoin 2014 et l'année de base 2013
7 s'explique par la hausse des revenus qui a pour effet d'élever le niveau d'inventaire des
8 comptes à recevoir actifs sur lesquels sont calculés les frais d'administration.

- 1 Les prévisions des frais d'administration ont été établies comme suit :
- 2 • La prévision de l'année de base 2013 a été effectuée à partir des résultats réels
3 des quatre premiers mois et d'une estimation découlant de l'application d'un
4 pourcentage mensuel sur les inventaires de comptes à recevoir prévus pour les
5 huit mois suivants.
- 6 • La prévision de l'année témoin 2014 a été établie en appliquant un pourcentage
7 mensuel aux inventaires prévus pour chacun des mois de l'année 2014.